

**Assemblée générale**

Distr.: Limitée
28 février 2005

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

Sous-Comité scientifique et technique

Quarante-deuxième session

Vienne, 21 février-4 mars 2005

Point 8 de l'ordre du jour

Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace**Esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques
d'un cadre international d'objectifs et de recommandations
d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications
prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans
l'espace****Note du Secrétariat**

1. À sa quarantième session en 2003, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a adopté un plan de travail pour la période 2003-2006 en vue d'élaborer un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, tel qu'il figure dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/804, annexe III). Un élément du plan de travail, à savoir le point d) pour l'année 2004, établit la nécessité d'élaborer une esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques possibles d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

2. À la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, tenue à Vienne du 16 au 27 février 2004, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace a examiné une esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques possibles d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, telle qu'elle figure dans le document A/AC.105/L.253. À la même session, le Sous-Comité a fait sienne la recommandation du Groupe de travail tendant à poursuivre durant la période intersessions les travaux sur les sujets énoncés dans le plan de travail pluriannuel et



à tenir des consultations informelles durant la quarante-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

3. À sa quarante-septième session, tenue à Vienne du 2 au 11 juin 2004, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté avec satisfaction qu'à l'issue de ces consultations informelles, le document intitulé "Esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques possibles d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/L.253) serait révisé et présenté à nouveau au Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-deuxième session, en 2005. Ce document a ultérieurement été présenté sous la cote A/AC.105/L.253/Rev.1.

4. L'esquisse qui figure dans l'annexe au présent document traduit l'accord auquel est parvenu le Groupe de travail à la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique.

Annexe

Esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace

I. Rappel

1. Historiquement, les sources d'énergie nucléaires pour usage dans l'espace extra-atmosphérique ont été développées et utilisées dans des applications à bord d'engins spatiaux lorsque les conditions et les contraintes spécifiques de la mission, en ce qui concerne l'alimentation électrique et le chauffage de composants, excluaient l'utilisation de sources d'énergie non nucléaires. Au nombre de ces missions ont compté des missions interplanétaires vers les limites extérieures du système solaire, pour lesquelles les panneaux solaires n'étaient pas appropriés comme source d'alimentation électrique en raison de la longue durée des missions à de grandes distances du Soleil. La conception des sources d'énergie nucléaires pour usage dans l'espace s'est partagée entre les générateurs à radio-isotopes (par exemple, les générateurs thermoélectriques à radio-isotopes) et les systèmes de réacteurs à fission. En outre, de petites unités de chauffage à radio-isotopes ont été utilisées pour assurer le chauffage local de composants des engins spatiaux. En raison de la présence de matériaux radioactifs dans les sources d'énergie nucléaires utilisées dans l'espace, la sûreté est un facteur inhérent dans leur conception et leurs applications.

II. Finalité

2. La finalité d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace est d'énoncer un ensemble de directives générales applicables aux aspects de sûreté du lancement et du cycle de vie opérationnel de ces sources d'énergie. Le document présentant ces objectifs et ces recommandations devrait constituer un guide de haut niveau et prendre la forme d'un cadre international de sûreté, traduisant un consensus international sur le niveau de sûreté à atteindre dans toutes les activités relatives aux différentes phases du cycle de vie d'une source d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique. Un tel cadre devrait formuler des recommandations concernant la sûreté des activités relatives à ces phases du cycle de vie d'une source d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique. Il devrait constituer la base technique présidant à l'élaboration de normes nationales et permettre une flexibilité des programmes nationaux pour ce qui est de l'adaptation des normes aux applications spécifiques des sources d'énergie nucléaires et aux structures organisationnelles nationales. Un cadre international de sûreté bien conçu et techniquement fondé pourrait donner à l'opinion publique mondiale l'assurance que l'utilisation des sources d'énergie

nucléaires dans l'espace se fera de façon sûre et faciliter la coopération bilatérale et multilatérale dans le cadre de missions spatiales utilisant de telles sources.

III. Portée

3. Le cadre porterait sur les pratiques qui pourraient être mises en œuvre aux stades de la conception, du lancement, de l'exploitation et autres phases pertinentes du cycle de vie d'une source d'énergie nucléaire dans l'espace pour promouvoir son utilisation dans des conditions de sûreté. Des directives seraient établies pour la conception des sources d'énergie nucléaires pour usage dans l'espace extra-atmosphérique en général, mais leur application détaillée serait fonction de leur conception et de leur application particulières et des risques correspondants. La plupart des activités au cours du développement, de la fabrication et du transport des sources d'énergie nucléaires pour usage dans l'espace extra-atmosphérique devraient être dûment traitées dans les normes nationales et internationales applicables aux installations et aux activités nucléaires au sol. Les considérations singulières se rapportant à ces opérations pourraient être traitées dans le cadre de sûreté relatif aux applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique.

IV. Caractéristiques

4. Le cadre de sûreté devrait être de caractère général et qualitatif, techniquement exact et relativement indépendant d'une technologie en évolution. Les directives prescrites dans ce cadre devraient traduire un large consensus international. Le cadre devrait être établi à l'intention des personnes qui prennent des décisions concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace mais qui peuvent ne pas être des spécialistes de la science et de la technologie nucléaires.

5. Il pourrait être envisagé de construire ce cadre en suivant la présentation et la structure de la publication relative aux fondements de la sûreté de l'Agence internationale de l'énergie atomique intitulée "La sûreté des installations nucléaires"¹.

Note

¹ Fondements de la sûreté: "La sûreté des installations nucléaires", Agence internationale de l'énergie atomique, Collection sécurité n° 110 (STI/PUB/938) (1993).